

## PREAMBULE

Le milieu pêcheurs professionnel était une structure sociale traditionnelle très forte et équilibrée caractérisée par le nomadisme fluvial à la recherche des lieux poissonneux et paisibles. La solidarité entre les pêcheurs et la vie en communauté était de règle. Aujourd'hui le monde de la pêche connaît une mutation socio-économique et socioculturelle très profonde suite à la persistance de la sécheresse et aux effets néfastes des aménagements hydro-agricoles et hydro-électroniques qui se traduisent par : La diminution des crues des fleuves et l'assèchement précoce de certaines marres entraînant une chute spectaculaire de la production piscicole.

- La multiplication des conflits sociaux entre pêcheurs et agriculteurs d'une part et entre pêcheurs et éleveurs d'autre part, communautés qui vivaient jusque là en parfaite harmonie.
- Une accentuation de l'exode rural des pêcheurs vers les grands centres du Mali voire des pays étrangers entraînant l'abandon total de certains villages dans le delta central. Face à cette situation critique qui a suscité un sentiment de frustration voire de marginalisation des pêcheurs, nous avons décidé de créer une organisation dénommée « Association des Pêcheurs Résident au Mali » dont les Statuts et Règlement Intérieur viennent d'être amendés par le Congrès constitutif. Son sigle est APRAM. Son emblème est le capitaine (lattes niliticus). Elle est laïque et apolitique.

## OBJECTIFS

L'APRAM a pour objectifs :

- D'établir et de maintenir des liens de solidarité et d'entraide entre tous les pêcheurs maliens d'une part et ceux des sous-régions d'autre part ;
- D'assurer la promotion économique, sociale et culturelle des membres ;
- De défendre en tout lieu les intérêts socioprofessionnels des membres ;
- De promouvoir la pêche, la pisciculture et l'aquaculture au Mali ;
- D'éduquer et de sensibiliser les populations en faveur d'une exploitation rationnelle des ressources naturelles en général et des ressources piscicoles en particulier ;
- De susciter la création de Groupement d'Intérêt Economique (GIE), des groupements Associatifs, coopératifs au niveau des structures de base ;
- De servir de facilitateur entre les structures de l'Association et les bailleurs de fonds ;
- D'organiser des séminaires et des ateliers de formation dans le

but d'améliorer leur capacité de gestion ;

- D'organiser des sessions d'alphabétisation en langues nationales,
- De promouvoir les activités des femmes de la filière poisson,
- De collaborer avec l'administration pour une application correcte des législations et de réglementation régissant la pêche en tenant compte des coutumes et traditions.

**Adresse : Bourse de travail Bamako-Mali Tel : 76 30 11 57 / 79 41 67  
05**